



## Achat voiture occasion moteur mal réparé

Par **angeml**, le **04/04/2012** à **16:34**

Bonjour,

Mon fils a acheté vendredi 30 mars une super cinq à un particulier ayant un statut de garagiste (n° de siret selon mon fils) et il semble s'être fait rouler dans la farine :

\*\*la voiture devait être achetée 1 semaine +tôt mais alors que mon fils la conduisait pour rentrer sur Angers établir les papiers de vente, le moteur a serré au bout de 5km(selon le vendeur "joint de culasse" !)

Il a embobiné mon fils et "fait la réparation" car il a dit être garagiste (?? sans garage),en fait il a juste changé le joint de culasse et laissé le moteur d'origine.

\*\* Il lui a vendue, et la carburation ainsi que la puissance du moteur sont douteuses,mon fils a du mal à joindre le vendeur (il ne répond pas à ses appels tél)qui fait trainer.

Il dit qu'il va lui faire "un réglage de carburateur"!!

Il y a aussi un autre gros souci:la boite de vitesse me semble dangereuse !en passant en 1ere, la marche arrière se met automatiquement, il faut faire très attention.

Elle a soi disant passé le CT ok dans cet état (??)

MON FILS PEUT IL ANNULER LA VENTE ? QUEL RECOURS A T IL ?

Vendredi 6 avril il l'aura depuis 1semaine, il ne roule pas avec et la carte grise pas encore faite à son nom.

MERCI PAR AVANCE,

car mon fils a mis tout ce qui lui restait pour cet achat et est au RSA jeune, et je ne peux l'aider!!

angeml.

Par **razor2**, le **04/04/2012** à **17:15**

Bonjour, il faut mettre en demeure le vendeur en LRAR en demandant l'annulation de la vente au titre de la garantie légale contre les vices cachés. Sans réponse de sa part sous 8 jours, ou s'il répond négativement, vous devrez faire expertiser à vos frais le véhicule en présence

du vendeur, afin de détermine le ou les vices cachés éventuels et ensuite aller au civil devant la juridiction compétente. Si vous bénéficiez d'une protection juridique, contactez la.